

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme

**Monsieur Thibaut Jossart**

**Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry Wauters**

**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13/11/2024

**N/Réf. :** IXL20659\_733\_PUN

**Gest. :** KD/AH

**V/Réf. :** 2071-0205/03/2024-438PR

**Corr DPC:** Armande Hellebois

**NOVA :** 09/PFU/1956916

**Corr DU:** Michaël BRIARD

Gaëlle ROBERT

**IXELLES. Rue du Mail, 50 (arch. René Stapels)**

(= inscrits sur la liste de sauvegarde comme monument certaines parties du bâtiment)

**PERMIS UNIQUE :** installer 4 pompes à chaleur sur le toit du bâtiment afin d'améliorer le confort climatique des usagers

**Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 16/10/2024**

**Avis conforme de la CRMS**

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 16/10/2024, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 06/11/2024, concernant la demande sous rubrique.



Localisation © Brugis et vue depuis la rue du Mail vers le complexe (© Google maps)

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8/02/2024 inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument certaines parties du bâtiment (arch. René Stapels, 1962-1967), à savoir :

- en ce qui concerne l'infrastructure (socle) :
  - o la structure, à savoir les poutres Préflex et les colonnes métalliques support de la superstructure ;
  - o le show-room (extérieur et intérieur) à l'exception des bureaux qui se trouvent à l'arrière de celui-ci et de la toiture ;
  - o le volume des deux cages d'escalier donnant accès à la superstructure ;
- en ce qui concerne la superstructure :
  - o la structure métallique modulaire ;
  - o l'enveloppe (façades, toiture et sous-face) ;
  - o le volume des circulations verticales ;
  - o les bureaux de direction au 6e étage, y compris le mobilier fixe et à l'exclusion du mobilier libre ;
  - o l'escalier d'accès ouvert du 7e étage.

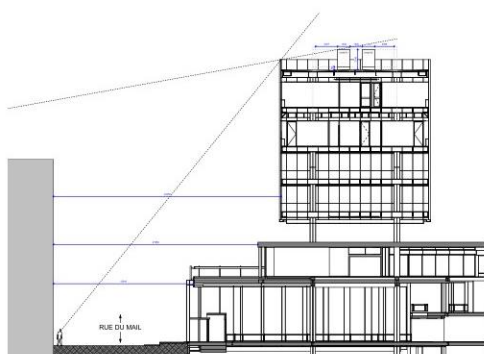
## HISTORIQUE DU DOSSIER

Un projet de réhabilitation et transformation de l'ensemble des établissements D'Ieteren rue du Mail 50 est en cours d'élaboration qui a fait, notamment, l'objet de

- un avis de principe émis en séance CRMS en date du 19/04/2023 :  
[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/707/IXL20659\\_707\\_PREA\\_Mail\\_50\\_DIeteren.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/707/IXL20659_707_PREA_Mail_50_DIeteren.pdf)
- un avis conforme émis en séance CRMS en date du 08/09/2023  
[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/714/IXL20659\\_714\\_PUN\\_Mail\\_50\\_DIeteren.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/714/IXL20659_714_PUN_Mail_50_DIeteren.pdf)
- et d'une réunion de projet en date du 13/09/2024.

## DEMANDE

La présente demande concerne le placement d'unités intérieures (appareils ventilo-convecteurs) et extérieures (quatre pompes à chaleur en toiture) pour climatiser l'ensemble du 5<sup>e</sup> étage (nommé 3<sup>e</sup> étage dans la demande) et cinq bureaux au 6<sup>e</sup> étage (nommé 4<sup>e</sup> étage dans la demande) dans la tour du bâtiment Stapels. Les unités extérieures sont placées en toiture d'une part sur une structure métallique existante réutilisée (support des anciennes machines d'air-conditionné) et d'autre part sur une nouvelle structure similaire.



*Vue de la structure existante réutilisée en toiture pour le placement des PAC (Photo DPC)  
Coupe en situation projetée (Extrait demande PU)*

La distribution verticale se ferait via des nouveaux tuyaux placés dans l'habillage existant des colonnes. La distribution horizontale se fait au niveau du plafond (R+3). Les unités intérieures sont soit apparentes fixées sur une paroi ajoutée ou en cassettes suspendues pour les espaces du 5<sup>e</sup> étage (non sauvegardés), soit encastrées dans les cache-radiateurs pour les bureaux de direction au 6<sup>e</sup> étage (sauvegardés), ce qui permettrait de conserver leur habillage d'origine.

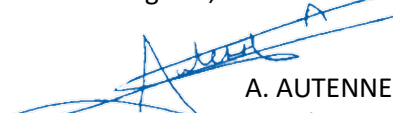
## AVIS DE LA CRMS


Etant donné le caractère temporaire et réversible de ces installations (qui seront démontées lors de la rénovation globale du site), les interventions intérieures et extérieures sont acceptables. Les dispositifs placés en toiture sont, de plus, non visibles depuis l'espace public. **Par conséquent, la CRMS émet un avis conforme favorable.**

La CRMS souhaite attirer l'attention sur un problème de nomenclature pour les étages. En effet, l'intitulé des étages diffère de celui des documents reçus jusqu'à présent : cinquième étage = L8 (suivant plan AL\_A) / quatrième étage = L7 / troisième étage = L6 / deuxième étage = L5 / premier étage = L4).

La question se pose aussi du devenir des étages de la superstructure qui ne seront pas alimentés par les nouvelles pompes à chaleur : niveaux L4 (1<sup>er</sup> étage) et L5 (2<sup>ème</sup> étage). Seront-ils occupés ?

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [ahellebois@urban.brussels](mailto:ahellebois@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)